

Première phase de rénovation de l'éclairage public

Comme nous vous l'indiquions dans le m2m.ag d'octobre, les élus montois ont voté lors du Conseil municipal de septembre en faveur d'un protocole de rénovation du réseau d'éclairage public de la ville.

Suite à la signature de la convention entre la Ville et le SYDEC, à qui Mont de Marsan a délégué sa compétence "éclairage public", les deux entités ont convenu ensemble du programme annuel des travaux. Pour cette première phase, démarrée en novembre et qui s'étendra jusqu'en juin, 17 secteurs sont concernés, dont le parc Jean Rameau et la rue Frédéric Bastiat. Retrouvez sur le site internet de la Ville l'ensemble des rues qui seront rénovées au cours de cette période. Au total, 643 luminaires seront changés et passés en éclairage LED, pour un montant d'1 035 595 € TTC. Une deuxième phase de travaux sera lancée au deuxième semestre.

Pour rappel, l'objet de cette convention est de rénover environ 70% du patrimoine d'éclairage public de la commune sur une période de 6 ans pour un investissement total de 6 millions d'euros et ainsi réaliser des gains en matière de performance énergétique tout en luttant contre la pollution lumineuse. Au terme des 6 années de rénovation, les dépenses et consommations du réseau d'éclairage public montois seront diminuées d'environ 50%.

